

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 94.063

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 14 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 Juin 1994

DATE D'AFFICHAGE

6 Juin 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, et REVOLAT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FONTAN par M. MONNARD
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. MOULINEAU par M. MARCONI
M. SABATHIER par M. CANDAU

ABSENTS- EXCUSES

: MM. ALONSO, TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)
APPROBATION DE LA CONVENTION : VILLE DE ROYAN/ETAT/ANAH.

VOTE : UNANIMITE.

Le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 Avril 1994, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation préalable à la réalisation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et, arrêté un projet de convention tripartite VILLE DE ROYAN / ETAT / ANAH.

Conformément aux dispositions des articles 4 & 21 de la loi d'orientation pour la Ville, le projet de convention d'OPAH a été tenu à la disposition du public pendant un mois. Il convient maintenant de l'approuver définitivement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU sa délibération du 19 Avril 1994,
- VU le projet de convention VILLE DE ROYAN / ETAT / ANAH,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention tripartite VILLE DE ROYAN / ETAT / ANAH définissant l'OPAH
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention tripartite VILLE DE ROYAN / ETAT / ANAH

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 Juin 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN